

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	néant
Frais de sortie	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,24%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	néant

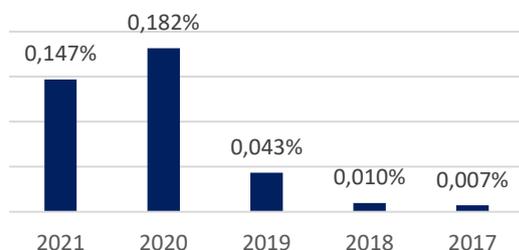
Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Performances passées

Performances du FCP au 31/12/2021



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. Le 1 février 2019,

l'objectif de gestion et la politique d'investissement ont été modifiés, les performances affichées avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Ce FCP a été créé le 11 juillet 1985.
- Les performances affichées sont calculées en EUR

Informations pratiques

- Le dépositaire et le teneur de compte de ce FCP est Financière d'Uzès.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Le prospectus complet du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de La Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouverte à Paris (ou le jour de bourse ouvert précédent si c'est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le jour est un jour férié légal, la valeur liquidative du FCP est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 30 24.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- La politique de rémunération est disponible et actualisée sur le site www.finuzes.fr dans l'option « mentions légales » de la rubrique OPC. Ainsi qu'en version papier sur demande.

FCP agréé en France et réglementé par l'AMF.
UZES GESTION est agréé en France et réglementée par l'AMF
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2021